

**Acte n°2024-03**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 15 mars 2024,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Points d'information**

La Présidente a souhaité aborder plusieurs points d'information avant de débiter la séance du Conseil d'administration.

La Présidente fait état tout d'abord des coupes budgétaires importantes concernant l'enseignement supérieur et la recherche, annoncées par le gouvernement. Elle précise toutefois que ces coupes budgétaires n'impacteront pas la subvention pour charge de service public de l'Université Lyon 2; la notification du budget 2025 reçue hier est en effet stable, voire légèrement en hausse. Elle indique qu'il faut cependant rester prudents, notamment au sujet de l'appel à projet « SHS » car celui-ci n'est toujours pas paru et il est craint que des économies soient réalisées sur ce type de projet.

La Présidente indique ensuite que le dialogue avec le MESRI sur le contrat d'objectifs, de moyens et de performances (COMP) a eu lieu la semaine dernière en présence de la DGESIP, d'un directeur adjoint de la DGRI, du Recteur délégué à l'enseignement supérieur, de la VP recherche, de la DGS et elle-même. Ce dialogue s'est passé dans de bonnes conditions, le COMP a été apprécié car la stratégie de l'établissement est bien définie et celle-ci apparaît clairement sur l'ensemble du document. Les formations sur lesquelles un travail reste à mener, notamment en ce qui concerne les taux de réussite et les taux d'insertion professionnelle, sont bien identifiées. Par ailleurs, le volet recherche, ainsi que les projets d'actions déposés ont été bien reçus également.

La DGESIP a fait remarquer que le volet transition écologique et le volet qui concerne la vie étudiante ne font pas preuve d'une grande originalité ; mais il faut noter que tous les établissements ont les mêmes préoccupations et les mêmes besoins en la matière. Le volet pilotage a été jugé très clair et pertinent. Celui-ci est orienté sur les outils de pilotage et notamment sur les outils numériques et du système d'information. Le volet spécifique « établissement » intitulé « Université et société » a lui aussi été jugé très pertinent. L'Université Lyon 2 est un des rares établissements à se positionner sur le domaine « science et société », ce qui est considéré comme un atout.

Au global, le COMP de l'établissement a été perçu comme un projet sérieux et rigoureux avec des priorités clairement établies, ce qui est rassurant. La Présidente indique que l'Université doit désormais tenir ses engagements et sa feuille de route, notamment sur les formations identifiées comme présentant des faiblesses et pour lesquelles il faudra réussir à opérer les transformations annoncées. Concernant les disciplines « rares », la stratégie qui avait consisté à placer ces disciplines sous la bannière du projet scientifique de l'établissement a été très bien reçue. La Présidente souligne que la DGESIP ne financera pas, dans le cadre du COMP, le projet relatif au schéma directeur de la vie étudiante car cela relève d'une obligation des établissements.

S'agissant de l'actualité du site, la Présidente indique que le projet « AILys » sur l'intelligence artificielle (IA) n'a pas été retenu, ce qui est dommageable car une belle dynamique avait été enclenchée autour de ce projet impliquant plusieurs établissements et écoles d'ingénieurs. L'idée est de continuer de mobiliser les équipes du site autour de cette thématique car sur la question de l'IA, il existe beaucoup de forces sur le site. L'ICOM a émis l'idée d'un projet « AMI-CMA » (appel à manifestation d'intérêt sur les compétences et métiers d'avenir) en lien avec les questions de l'IA et le projet AILYS. Par ailleurs, dans le cadre de la structuration académique du site, il y aura une « école graduée » autour des disciplines des mathématiques et de l'informatique dans lesquelles les communautés des différents établissements auront l'occasion d'avancer sur ces thématiques et de se préparer pour

d'autres appels à projets autour de l'IA. La Présidente est convaincue que les SHS ont un rôle essentiel à jouer sur les questions de l'IA.

Toujours en lien avec l'actualité du site, la Présidente évoque le projet d'un EPE à Lyon 1 mais aussi à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne (UJM).

En prenant connaissance du projet présenté par l'Université Lyon 1, plusieurs chefs d'établissement ont jugé utile et nécessaire de réagir car ce projet engageait d'autres établissements sans concertation préalable. Un courrier commun à huit établissements a donc été adressé au MESRI pour indiquer que le projet tel qu'il était présenté par Lyon 1 posait problème car il évoquait des coopérations avec différents établissements et Ecoles d'ingénieurs qui n'avaient pas été actées. Ce document présentait aussi le nouvel EPE comme un élément de structuration du site, l'Université Lyon 1 entendant jouer un rôle de chef de file et de pilote de la stratégie académique, sans que les établissements du site ne soient pour autant associés audit projet ni n'aient mandaté l'université Lyon 1 pour aller en ce sens. Ce projet, présenté au Conseil d'administration de l'Université Lyon 1, le 5 mars dernier, n'a finalement pas été mis au vote ; il sera vraisemblablement présenté à nouveau dans les prochaines semaines. La Présidente tient à rappeler que notre établissement n'a pas son mot à dire dans les choix internes de l'Université Lyon 1. En revanche, elle note que ce projet, qui n'engageait pas que l'Université Lyon 1, n'était pas partagé par les autres établissements du site qui ont clairement indiqué ne pas souhaiter rejoindre l'EPE ainsi envisagé. C'est la raison pour laquelle la Présidente a jugé utile de s'exprimer sur le sujet.

S'agissant du projet d'EPE de l'Université Jean Monnet (UJM) de Saint-Etienne, il s'inscrit dans le cadre d'échanges de l'UJM avec des établissements d'art et de culture de Saint-Etienne, le MESRI et le Ministère de la Culture. L'idée est de rapprocher l'UJM, ses composantes et disciplines dans le domaine des arts, des Ecoles d'art et de l'Ecole du design de Saint-Etienne. Ce rapprochement était envisageable via des conventions d'association ou par la création d'un EPE, hypothèse finalement privilégiée. Le président de l'UJM a souligné que cette structuration reposait d'abord sur un projet académique. A ce jour, plusieurs établissements de St Etienne dans le domaine des arts, ont émis le souhait de rejoindre cet EPE. La gouvernance envisagée de cet EPE, à ce stade, est très proche de celle d'une Université au sens du code de l'éducation, avec un Conseil d'administration composé de 72% d'élus de l'établissement.

Enfin, la présidente informe les membres du Conseil d'administration qu'elle va très probablement déposer sa candidature à la présidence de la COMUE de Lyon, dont l'élection est prévue le 18 juin prochain. La Présidente précise que dans l'hypothèse, où elle serait élue, elle mettra fin à son mandat à la présidence de l'Université Lyon 2. Tout sera mis en œuvre pour que des élections pour la présidence de l'Université soient organisées rapidement avant l'été, afin de limiter au maximum la période d'administration provisoire. Le calendrier des élections qui renouvelleront les conseils centraux, à la fin de l'automne prochain, ne sera donc pas impacté par ce scrutin à la Présidence.

Fait à Lyon, le 18 mars 2024

La Présidente

Nathalie DOMPNIER